

Vous travaillez dans le Non-Marchand ? Votre salaire va augmenter de 2%

A partir de juin ou juillet 2017 (1) votre salaire va augmenter. Tous les salaires sont indexés de 2 %.

CP	SCP	Description CP	Date
304		Commission Paritaire du Spectacle	01/07/2017
330	330.01	Etablissements et services de santé	
	330.01.1	Hôpitaux + MSP	01/06/2017
	330.01.2	MR-MRS	01/06/2017
	330.01.3	Soins à Domicile	01/06/2017
	330.01.4	Centres de Revalidation	01/06/2017
	330.01.5	Secteurs Résiduaire Fédéraux - Habitations protégées	01/07/2017
	330.01.5	Secteurs Résiduaire Fédéraux - Maisons Médicales	01/06/2017
	330.01.5	Secteurs Résiduaire Fédéraux - Services Sang de la Croix Rouge	01/06/2017
	330.02	Etablissements bicommunautaires	01/06/2017
	330.03	Entreprises de technique dentaire	01/07/2017
	330.04	Etablissements Résiduaire (Pas de CCT spécifique)	01/06/2017
332		Aide sociale & soins de santé francophones & germanophones	
	332.01	Milieux d'accueil d'enfants	01/07/2017
	332.02	Autres secteurs francophone et germanophone	01/07/2017
318.01		Aides familiales et Aides Seniors	01/07/2017
319		Ets et services d'éducation et d'hébergement Bicommunautaire	01/07/2017
319.02		Etablissements et services d'éducation et d'hébergement	01/07/2017
327		Entreprises de travail adapté et ateliers sociaux	01/06/2017
329		Secteur socioculturel	01/07/2017

(1) Cela dépend du secteur et de la CP de votre entreprise

Votre Liberté
Votre Voix

